

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 86-0135/PR/FIN déclarant d'utilité publique l'extension de la compagnie du quartier général.

n° 86-0135/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
4 février 1986

Numéro JO
n° 2 du 16/02/1986

Date du numéro
16 février 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU Les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU L'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

VU Le décret n°82-041/PREdu 5 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le décret du 21 février 1939 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique dans le territoire

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 janvier 1986.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est déclarée d'utilité publique l'extension de la Compagnie du Quartier général des Forces armées.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le Président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.